

## Rapport annuel

Syndicat  
● Intercommunal  
● des Eaux  
● RHÔNE.LOIRE.NORD

*Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord*

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*  
**DU SERVICE PUBLIC**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2009**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	8
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>9</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000 .....	12
■	LE PRIX DE L'EAU POUR CHIRASSIMONT, COMBRE, FOURNEAUX, MACHEZAL, NEAUX, NOTRE- DAME- DE- BOISSET, PARIGNY, PRADINES, SAINT-CYR- DE- VALORGES, SAUVAGES, SEVELINGES, VENDRANGES .....	13
■	LE PRIX DE L'EAU POUR COMMELLE-VERNAY, SAINT-JEAN- SAINT-MAURICE- SUR- LOIRE .....	14
■	LE PRIX DE L'EAU POUR CORDELLE, SAINT-PRIEST LA ROCHE .....	15
■	LE PRIX DE L'EAU POUR AMPLEPUIS, BOURG-DE-THIZY, CHAPELLE-DE- MARDORE, COURS-LA-VILLE, COUTOUVRE, CUBLIZE, LA GRESLE, LAY, LE COTEAU, MARDORE, MARNAND, MEAUX-LA-MONTAGNE, MONTAGNY, PERREUX, PONT-TRAMBOUZE, RANCHAL, REGNY, RONNO, SAINT-BONNET-LE- TRONCY, SAINT-CYR- DE- FAVIERES, SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE, SAINT- SYMPHORIEN- DE- LAY, SAINT-VICTOR- SUR- RHINS, SAINT-VINCENT- DE- BOISSET, SAINT-VINCENT-DE-REINS, THEL, THIZY, VOUGY .....	16
■	LE PRIX DE L'EAU POUR SAINT-APPOLINAIRE .....	18
■	LE PRIX DE L'EAU POUR SAINT-JUST-D'AVRAY .....	19
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2009 .....	20
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	21
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>22</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	22
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	22
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	23
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	24
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	25
■	CONTINUITÉ DU SERVICE .....	25
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	26
■	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	26
■	TAUX D'IMPAYES .....	26
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	27
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>28</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	28
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	29
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	29
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	29
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>30</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE...30	
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	30

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord regroupe les communes de AMPLEPUIIS, BOURG-DE-THIZY, CHAPELLE-DE-MARDORE, CHIRASSIMONT, COMBRE, COMMELLE-VERNAY, CORDELLE, COURS-LA-VILLE, COUTOUVRE, CUBLIZE, FOURNEAUX, LA GRESLE, LAY, MACHEZAL, MARDORE, MARNAND, MEAUX-LA-MONTAGNE, MONTAGNY, NEAUX, NOTRE- DAME- DE-BOISSET, PARIGNY, PERREUX, PONT-TRAMBOUZE, PRADINES, RANCHAL, REGNY, RONNO, SAINT-CYR-DE-FAVIERES, SAINT-CYR-DE-VALORGES, SAINT PRIEST LA ROCHE, SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, SAINT-VICTOR-SUR-RHINS, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET, SAINT-APPOLINAIRE, SAINT-BONNET-LE-TRONCY, SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE, SAINT-JUST-D'AVRAY, SAINT-VINCENT-DE-REINS, SAUVAGES, SEVELINGES, THEL, THIZY, VENDRANGES et VOUGY.

Le territoire desservi par le Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord correspond aux territoires de toutes ces communes.

Il dessert en outre (au moins partiellement) LE COTEAU, SAINT-JEAN-SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

44 501 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2009. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 août 2021.

Ce contrat prend la suite du contrat d'affermage liant le syndicat à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES qui avait pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 1993 et qui s'est achevé le 31 août 2009.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil des ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques

	spécialisés
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
<b>Divers</b>	Remplacement des branchements plomb dans les secteurs sensibles avant 2013 à hauteur de 350u/an Mise en place de la radiorelève dans un délai de 5 ans Remplacement des lignes spécialisées de télécommunications par des lignes radio Motorisation d'une vanne d'interconnexion entre haut et bas service Mise en œuvre d'une campagne de mesure de corrosion des conduites

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	mise en conformité installations électriques et autres ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	SIE du GANTET	Valable tant que les conditions technique la justifient et au moins pour 20 ans.	1990
Convention d'Import Permanent	LE CERGNE		
Convention d'Import/Export Secours	ROANNE	Valable tant que les conditions techniques le permettent et au minimum 3 ans.	1991
Convention d'Import/Export Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	Valable 10 ans renouvelable par tacite reconduction. L'avenant n°1 de 2004 modifie le tarif d'échange à partir du 1er septembre 2004.	1996

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement et volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2008 [m³]	Production 2009 [m³]	Variation 2008/2009
Source COURS-LA-VILLE (source de Montant et Les Communaux) Prélèvement en nappe souterraine		161 684	116 508	- 27,9 %
Champs Captant Commelle (Vernay 42) COMMELLE-VERNAY Prélèvement en nappe souterraine	18 000	3 342 336	3 699 720	+10,69 %
Sources de Saint Vincent de Reins Prélèvement en nappe souterraine		37 279	29 369	-21,22 %
Source LA VILLE (source de Trambouze et Fond Boyan) Prélèvement en nappe souterraine		23 506	19 134	- 18,6 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>3 564 805</b>	<b>3 864 731</b>	<b>+8,41 %</b>

### • Importations d'eau

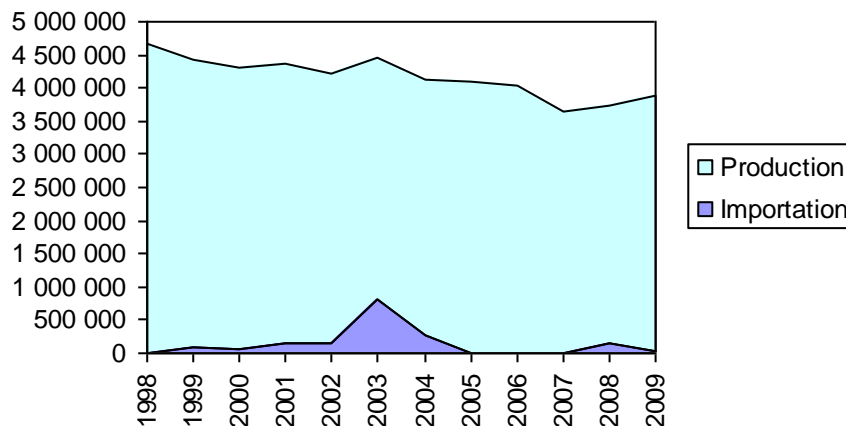
Import depuis	Importé en 2008 [m³]	Importé en 2009 [m³]
LE CERGNE	180	180
ROANNE	16 237	20 638
SMEP SAÔNE-TURDINE	144 888	11 574

La différence importante entre les importations de 2008 et 2009 est due à l'inondation du champ captant en novembre 2008 qui avait nécessité le recours à l'interconnexion avec le réseau du SMEP Saône Turdine

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2008	2009	Variation
Ressources propres	3 564 805	3 864 731	+8,41 %
Importations	161 305	32 392	-79,92 %
<b>Total général</b>	<b>3 726 110</b>	<b>3 897 123</b>	<b>+4,59 %</b>

### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

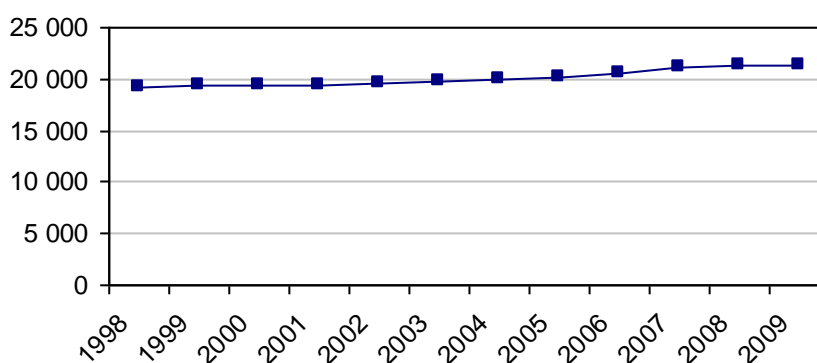


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2008	2009	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	21 317	21 386	+0,32 %
Nombre d'abonnements non domestiques	6	6	0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>21 323</b>	<b>21 392</b>	<b>+0,32 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



• Répartition des abonnés par commune

AMPLEPUIS	2 481
BOURG-DE-THIZY	1 164
CHAPELLE-DE-MARDORE	103
CHIRASSIMONT	214
COMBRE	159
COMMELLE-VERNAY	1 113
CORDELLE	404
COURS-LA-VILLE	2 015
COUTOUVRE	467
CUBLIZE	620
FOURNEAUX	310
LA GRESLE	420
LAY	302
LE COTEAU	13
MACHEZAL	185
MARDORE	267
MARNAND	283
MEAUX-LA-MONTAGNE	139
MONTAGNY	525
NEAUX	244
NOTRE- DAME- DE- BOISSET	214
PARIGNY	260
PERREUX	911
PONT-TRAMBOUZE	264
PRADINES	287
RANCHAL	208
REGNY	735
RONNO	307
SAINT-APPOLINAIRE	93
SAINT-BONNET-LE-TRONCY	179
SAINT-CYR- DE- FAVIERES	337
SAINT-CYR- DE- VALORGES	158
SAINT-JEAN- SAINT-MAURICE- SUR- LOIRE	10
SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	470
SAINT-JUST-D'AVRAY	440
SAINT-PRIEST LA ROCHE	181
SAINT-SYMPHORIEN- DE- LAY	824
SAINT-VICTOR- SUR- RHINS	518
SAINT-VINCENT- DE- BOISSET	363
SAINT-VINCENT-DE-REINS	423
SAUVAGES	277
SEVELINGES	294
THEL	166
THIZY	1 264
VENDRANGES	139
VOUGY	642
<b>Total des abonnés</b>	<b>21 392</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

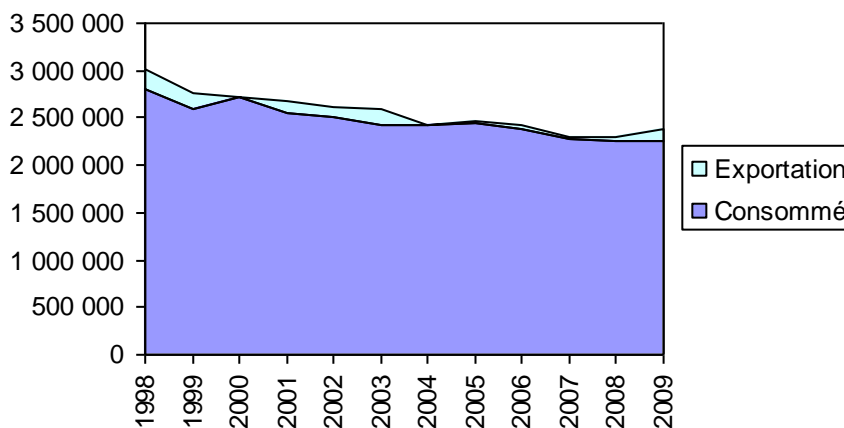
Volumes [m³]	2008	2009	Variation
Volume produit	3 564 805	3 864 731	+8,41 %
Volume importé	161 305	32 392	-79,92 %
Volume exporté	- 31 229	- 124 339	+298,15 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 694 881</b>	<b>3 772 784</b>	<b>+2,11 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 644 781	1 743 898	+6,03 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	611 980	513 457	-16,10 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>2 256 761</b>	<b>2 257 355</b>	<b>+0,03 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 82 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 77 m<sup>3</sup> en 2008.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2008 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2009 [m <sup>3</sup> ]
ROANNE		20 744
SIE du GANTET	24 052	10 021
SMEP SAÔNE-TURDINE	7 177	93 574
Volume total exporté	- 31 229	- 124 339

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2008	2009	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 508,2	1 559,0	+3,37 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/01/2007	Augmentation de 3% des tarifs de la collectivité
25/09/2007	Augmentation de la part variable de la surtaxe de 0,15 € suite à la suppression du fonds de renouvellement départemental

Les tarifs concernant la part de la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :  
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 29,00 €.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010
AMPLEPUIIS	0,2200	0,2300
BOURG-DE-THIZY	0,2200	0,2300
CHAPELLE-DE-MARDORE	0,2200	0,2300
CHIRASSIMONT	0,0880	0,1380
COMBRE	0,0880	0,1380
COMMELLE-VERNAY	0,2900	0,3000
CORDELLE	0,1160	0,1800
COURS-LA-VILLE	0,2200	0,2300
COUTOUVRE	0,2200	0,2300
CUBLIZE	0,2200	0,2300
FOURNEAUX	0,0880	0,1380
LA GRESLE	0,2200	0,2300
LAY	0,2200	0,2300
LE COTEAU	0,2200	0,2300
MACHEZAL	0,0880	0,1380
MARDORE	0,2200	0,2300
MARNAND	0,2200	0,2300
MEAUX-LA-MONTAGNE	0,2200	0,2300
MONTAGNY	0,2200	0,2300
NEAUX	0,0880	0,1380
NOTRE- DAME- DE- BOISSET	0,0880	0,1380
PARIGNY	0,0880	0,1380
PERREUX	0,2200	0,2300
PONT-TRAMBOUZE	0,2200	0,2300
PRADINES	0,0880	0,1380
RANCHAL	0,2200	0,2300
REGNY	0,2200	0,2300
RONNO	0,2200	0,2300
SAINT-APPOLINAIRE	0,0760	0,1140
SAINT-BONNET-LE- TRONCY	0,2200	0,2300
SAINT-CYR- DE- FAVIERES	0,2200	0,2300
SAINT-CYR- DE- VALORGES	0,0880	0,1380
SAINT-JEAN- SAINT- MAURICE- SUR- LOIRE	0,2900	0,3000
SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	0,2200	0,2300
SAINT-JUST-D'AVRAY	0,1900	0,1900
SAINT-PRIEST LA ROCHE	0,1160	0,1800
SAINT-SYMPHORIEN- DE- LAY	0,2200	0,2300
SAINT-VICTOR- SUR- RHINS	0,2200	0,2300
SAINT-VINCENT- DE- BOISSET	0,2200	0,2300
SAINT-VINCENT-DE-REINS	0,2200	0,2300
SAUVAGES	0,0880	0,1380
SEVELINGES	0,0880	0,1380
THEL	0,2200	0,2300
THIZY	0,2200	0,2300
VENDRANGES	0,0880	0,1380
VOUGY	0,2200	0,2300

# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

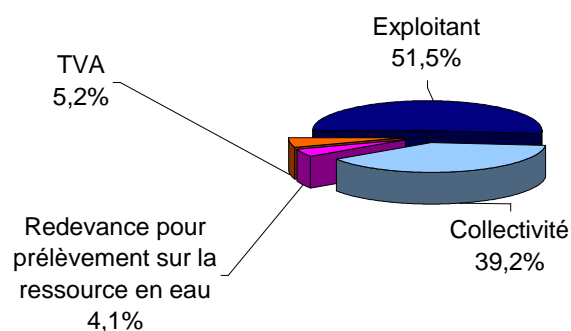
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
TVA	16,84	18,29	+8,61 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>323,07</b>	<b>350,82</b>	<b>+8,59 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+8,66 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,92 €/m<sup>3</sup>

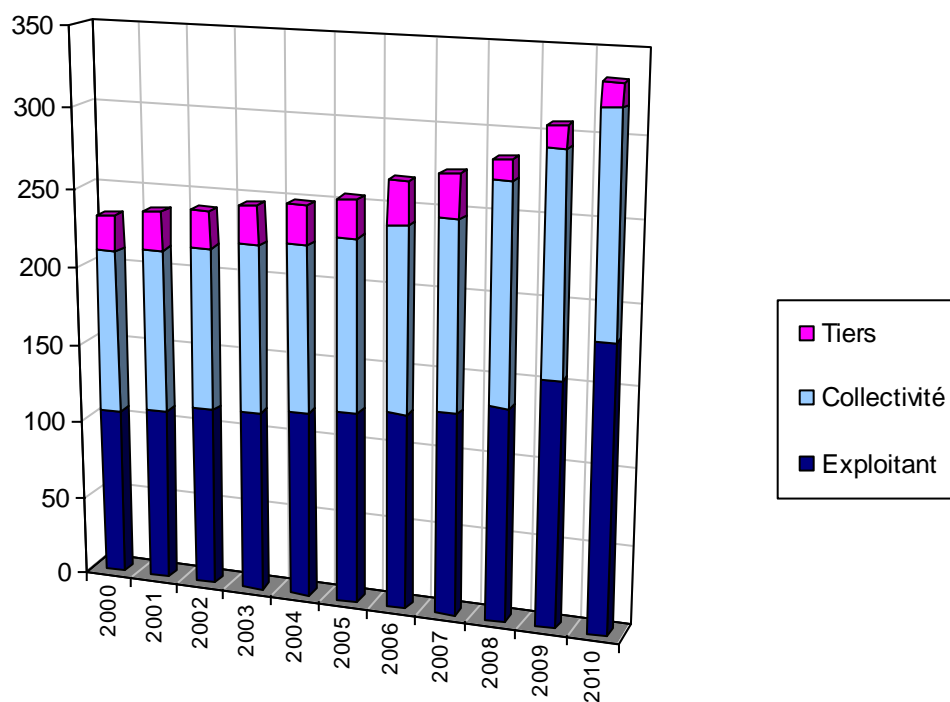
### Répartition au 1er janvier 2010



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000	107,05	103,11	22,31	232,47
2001	110,02	103,11	24,14	237,27
2002	113,86	103,11	23,04	240,01
2003	115,65	105,52	24,33	245,50
2004	118,62	105,52	24,33	248,47
2005	121,57	109,06	23,39	254,02
2006	124,63	115,90	27,10	267,63
2007	128,03	119,36	26,65	274,04
2008	135,01	137,36	11,99	284,36
2009	155,42	137,36	13,45	306,23
2010	180,77	137,36	14,40	332,53



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour CHIRASSIMONT, COMBRE, FOURNEAUX, MACHEZAL, NEAUX, NOTRE- DAME- DE- BOISSET, PARIGNY, PRADINES, SAINT-CYR- DE- VALORGES, SAUVAGES, SEVELINGES, VENDRANGES

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,088	0,138	+56,82 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

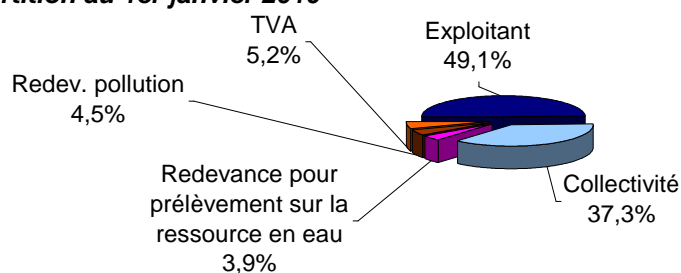
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	10,56	16,56	+56,82 %
TVA	17,42	19,20	+10,22 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>334,21</b>	<b>368,29</b>	<b>+10,20 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+8,66 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,07 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour COMMELLE-VERNAY, SAINT-JEAN- SAINT-MAURICE-SUR- LOIRE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,30	+3,45 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

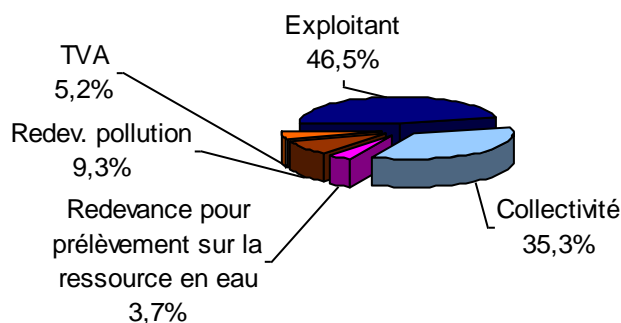
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	34,80	36,00	+3,45 %
TVA	18,76	20,27	+8,05 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>359,79</b>	<b>388,80</b>	<b>+8,06 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+8,66 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,24 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour CORDELLE, SAINT-PRIEST LA ROCHE

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,116	0,18	+55,17 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

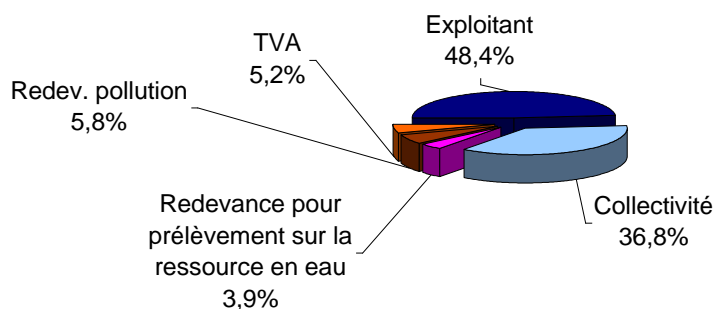
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	13,92	21,60	+55,17 %
TVA	17,61	19,48	+10,62 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>337,76</b>	<b>373,61</b>	<b>+10,61 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+8,66 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,11 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

■ **LE PRIX DE L'EAU** pour **AMPLEPUIIS, BOURG-DE-THIZY, CHAPELLE-DE-MARDORE, COURS-LA-VILLE, COUTOUVRE, CUBLIZE, LA GRESLE, LAY, LE COTEAU, MARDORE, MARNAND, MEAUX-LA-MONTAGNE, MONTAGNY, PERREUX, PONT-TRAMBOUZE, RANCHAL, REGNY, RONNO, SAINT-BONNET-LE-TRONCY, SAINT-CYR- DE- FAVIERES, SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE, SAINT-SYMPHORIEN- DE-LAY, SAINT-VICTOR- SUR- RHINS, SAINT-VINCENT- DE- BOISSET, SAINT-VINCENT-DE-REINS, THEL, THIZY, VOUGY**

• *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,22	0,23	+4,55 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

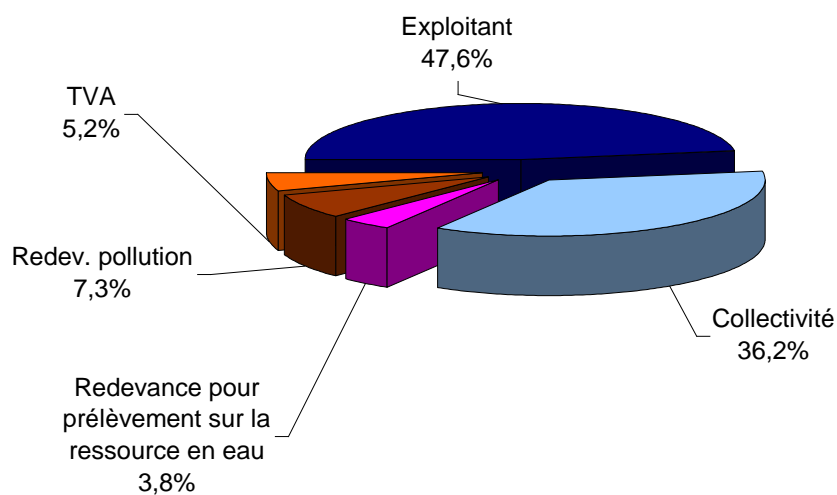
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	26,40	27,60	+4,55 %
TVA	18,29	19,81	+8,31 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>350,92</b>	<b>379,94</b>	<b>+8,27 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+8,66 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,17 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er janvier 2010**



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour SAINT-APPOLINAIRE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,076	0,114	+50,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

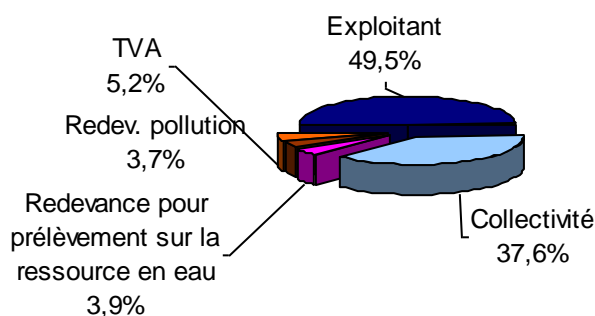
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	9,12	13,68	+50,00 %
TVA	17,34	19,04	+9,80 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>332,69</b>	<b>365,25</b>	<b>+9,79 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+8,66 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,04 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour SAINT-JUST-D'AVRAY

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,10	67,00	+33,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,6403	+14,61 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9850	+9,31 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2805	+0,52 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,9250	+12,38 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,9250	+4,15 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,7700	-13,30 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,7700	+21,78 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,5400	+1,79 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,5400	+14,97 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,5400	+33,47 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,96	39,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,00 %
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,00 %
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,00 %
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,00 %
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	+7,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

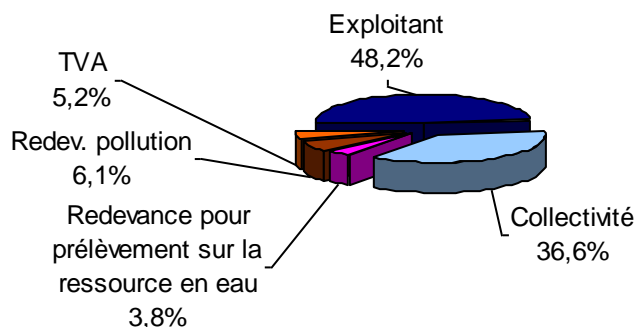
	1 <sup>er</sup> jan 2009	1 <sup>er</sup> jan 2010	Variation
Exploitant	155,42	180,77	+16,31 %
Collectivité	137,36	137,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,45	14,40	+7,06 %
Redevance de pollution domestique	22,80	22,80	0,00 %
TVA	18,10	19,54	+7,96 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>347,13</b>	<b>374,87</b>	<b>+7,99 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+8,66 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,12 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2010



# Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord

EAU POTABLE :

2009

tarif domestique du syndicat

## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2009

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2009, les dates d'application sont les suivantes :

- du 4 octobre 2008 au 28 février 2009
- du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2009
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 4 octobre 2008 au 28 février 2009	du 1 <sup>er</sup> mars au 31 août 2009	à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2009
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire	50,10	67,00	67,00
	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,5587	0,5602	0,6403
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,9011	0,9036	0,985
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,2739	1,2775	1,2805
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,8231	0,8254	0,925
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,8906	0,925
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,8881	0,8906	0,77
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,6323	0,6341	0,77
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,5305	0,532	0,54
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4697	0,471	0,54
N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,4046	0,4058	0,54	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire	39,96	39,96	39,96
	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,56	0,56	0,56
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,82
	N° 3 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,16	1,16	1,16
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,77	0,77	0,77
	N° 5 (3 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,82	0,82	0,82
	N° 6 (10 001 à 25 000 m <sup>3</sup> )	0,81	0,81	0,81
	N° 7 (25 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,59	0,59	0,59
	N° 8 (50 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,52
	N° 9 (100 001 à 200 000 m <sup>3</sup> )	0,48	0,48	0,48
N° 10 (au-delà de 200 000 m <sup>3</sup> )	0,44	0,44	0,44	
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,1121	0,12	0,12
	TVA [%]	5,5	5,5	5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2008	2009	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 652 717,00 €	2 578 524,00 €	-2,80 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 652 717,00 €</b>	<b>2 578 524,00 €</b>	<b>-2,80 %</b>
Autres recettes			
Autres recettes	5 502,50 €	3 209,11 €	-41,68 %
<b>Total des recettes</b>	<b>2 658 219,50 €</b>	<b>2 581 733,11 €</b>	<b>-2,88 %</b>

Les autres recettes perçues directement par la collectivité correspondent aux loyers des antennes Itinériss et aux gains de change des emprunts suisses.

- Recettes de l'exploitant

	2008	2009	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 760 422,00 €	3 177 482,00 €	+15,11 %
dont abonnements	978 488,00 €	1 230 417,00 €	+25,75 %
Recettes de volume exporté	15 163,00 €	15 464,00 €	+1,99 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 775 585,00 €</b>	<b>3 192 946,00 €</b>	<b>+15,04 %</b>
Autres recettes			
Prestations aux tiers	128 644,00 €	77 778,00 €	-39,54 %
Recettes liées aux travaux	361 169,00 €	240 945,00 €	-33,29 %
<b>Total des recettes</b>	<b>3 265 398,00 €</b>	<b>3 511 669,00 €</b>	<b>+7,54 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	96	0	100 %
Conformité physico-chimique	97	0	100 %

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
 Champs Captant Commelle (Vernay 42)**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
<b>➔</b>	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Source de Trambouze (Cours la Ville)**

<b>➔</b>	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
----------	------	-------------------------------

**Source Goutte Noire**

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

**Source Les Communaux**

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

**Source Montant (Cours la Ville)**

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
<b>60 %</b>		

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

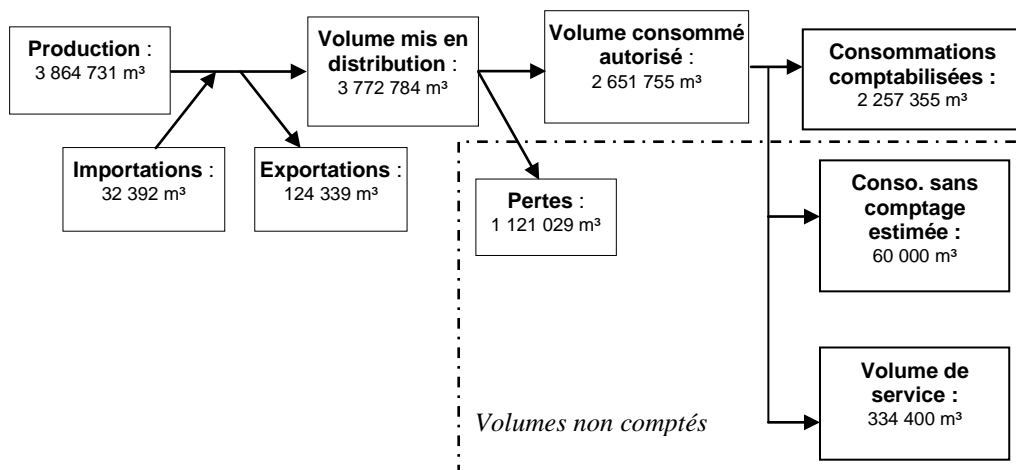
**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	0
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
➔	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	0
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 60 000 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 334 400 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2005	2006	2007	2008	2009
Rendement du réseau de distribution [%]	70,0 %	70,8 %	74,8 %	72,1 %	71,2%

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2005	2006	2007	2008	2009
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	3,1	3,0	2,4	2,6	2,7

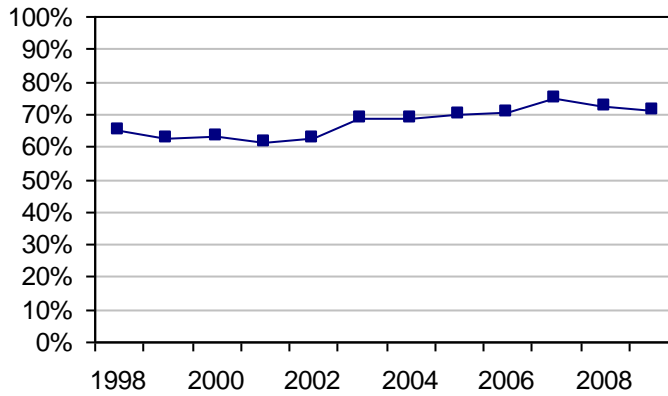
**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / longueur du réseau hors branchements

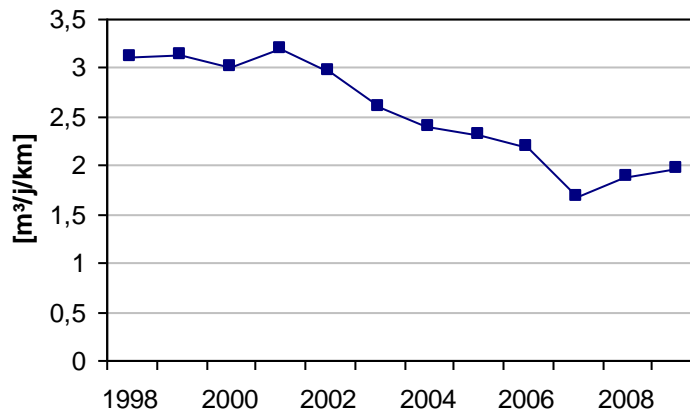
	2005	2006	2007	2008	2009
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,3	2,2	1,7	1,9	2

En milieu rural, une telle valeur de l'indice linéaire de pertes correspond à un réseau dans un état considéré comme acceptable.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	9,514	6,890	6,921	9,057	10,321

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,57 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ CONTINUITÉ DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>				8,5	11

Source : données de l'Exploitant

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 heures.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Taux de respect du délai</b>			100 %	100 %	100 %

Source : données de l'Exploitant

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Durée d'extinction de la dette</b>		4	3	4	2.3

## ■ TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Taux d'impayés</b>			1,7 %	0,5 %	1,3 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Taux de réclamations global</b>			14	9,3	13,4
nombre de réclamations reçues par l'exploitant			294	198	272
nombre de réclamations reçues par la collectivité			10	0	15

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Matériel informatique	23 933 €		
Station de traitement	1 137 409 €	1 634 391 €	
Conduite d'opération	5 528 €		
Travaux secteur Rhône 2007		42 500 €	
Travaux secteur Loire 2007	9 167 €		
Travaux d'extension de réseau lotissement 2007	38 552 €		
Renouvellement des branchements plomb programme 2007	8 500 €		
Travaux hors programme 2007	14 417 €		
Travaux hors programme 2008	845 468 €		
Travaux secteur Rhône programme 2008	230 365 €	55 000 €	
Travaux secteur Loire programme 2008	4 167 €		
Renouvellement des branchements plomb programme 2008	57 490 €		
Travaux d'extension de réseau lotissement 2008	60 800 €		
Travaux Notre Dame de Boisset	156 435 €	42 854 €	
Travaux secteur Rhône programme 2009	618 014 €	129 183 €	
Travaux secteur Loire programme 2009	618 014 €		
Travaux d'extension de réseau lotissement 2009	70 000 €		
Renouvellement des branchements plomb programme 2009	90 000 €		
Travaux hors programme 2009	500 000 €		
Démolition réservoir Bourg de Thizy	150 000 €		
Etude périmètres de protection	100 000 €		
Travaux réhabilitation de réservoirs	80 000 €		
Travaux de sectorisation	58 000 €		
Etude de réhabilitation des ouvrages du champ captant	119 600 €	30 000 €	
Arrêt des sources	1 614 600 €	519 400 €	
Restructuration du bas service	766 719 €	217 964 €	
Renforcement Croix L'Hormet	418 600 €	350 000 €	
Sécurisation sectionnement	194 350 €	67 438 €	
Amélioration qualité de l'eau	370 760 €	112 110 €	
Aménagement divers	227 240 €	46 850 €	
<b>Total TTC</b>	<b>8 588 132 €</b>	<b>3 247 690 €</b>	

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2008	2009
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	373	156
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4076	3920
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	19,35 %	19 %

Concernant le renouvellement des branchements en plomb, la SDEI a renouvelé 105 branchements ; la collectivité en a renouvelé 51 dans le cadre du marché avec l'entreprise de travaux SADE.

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2008	2009
Encours de la dette au 31 décembre	5 613 184,00 €	5 198 631,55 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 111 454,23 €	1 013 499,35 €
dont en intérêts	310 057,89 €	248 946,90 €
dont en capital	801 396,34 €	764 552,45 €

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009
Montant de la dotation aux amortissements	654 253,48 €	663 730,03 €	716 667,69 €	758 021,95 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2008	2009
<b>montants des abandons de créance</b>	1 897,96 €	2 969,06 €
dont part délégataire	1 897,96 €	2 969,06 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	25	44
nombre d'aides accordées	25	44
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été engagée par le syndicat en 2009.